



1003502201

DATE DEPOT : 2010-04-22

NUMERO DE DEPOT : 35022

N° GESTION : 2009B22874

N° SIREN : 518864848

DENOMINATION : 55 SAS

ADRESSE : 6 rue de Lisbonne 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2010/02/23

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

09.13 22872
1
copie certifiée conforme
à l'original

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris
R

22 AVR. 2010

N° DE DÉPOT 35022

55 SAS

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros

Siège social : 15, rue Pré Aux Clercs

75007 PARIS

518864848 RCS PARIS

PF 23/2/10 TB
26

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 FEVRIER 2010**

Le 23 février 2010,
A 9 heures,

Les associés de la société 55 SAS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 15, rue Pré Aux Clercs 75007 PARIS, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mats CARDUNER, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 20.000 actions sur les 20000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins 50% du capital social et des droits de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs du transfert du siège social de la Société et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 15, rue Pré Aux Clercs, 75007 PARIS au 6, Rue de Lisbonne 75008 PARIS, et ce à compter du 1^{er} janvier 2010.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 - SIEGE SOCIAL des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 6, Rue de Lisbonne 75008 PARIS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Mats CARDUNER